

# Rencontres EPCI / MRAe - DREAL

---



Mission régionale d'autorité environnementale

## Éléments relatifs aux Espaces Naturels

Hugues TINGUY

Service évaluation environnementale

Octobre / novembre 2019

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

# Les espaces naturels

Les espaces naturels sont des espaces forestiers, agricoles, voire des espaces dans les enveloppes urbaines, où l'intervention humaine est faible.

En plus des espaces naturels hébergeant de la nature ordinaire, plusieurs zonages permettent de signaler ceux ayant une forte valeur en terme de biodiversité :

**Natura 2000**, réseau européen

**La Trame Verte et Bleue**, politique nationale

Les **ZNIEFF** Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I et II

Les Réserves Naturelles Nationales, Réserves Naturelles Régionales, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves de Chasse et de Faune Sauvage



# Biodiversité - Réseau Natura 2000

Région GRAND-EST

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

## Légende :

• Sous-Préfecture

□ Région

□ Région GRAND EST

□ Autres régions 2016

□ Départements

ZSC

■ Pôle Rhin Vosges

■ Pôle Plaine et Plateaux Champenois

■ Pôle Vallées et Plateaux Lorrains

ZPS

■ Pôle Rhin Vosges

■ Pôle Plaine et Plateaux Champenois

■ Pôle Vallées et Plateaux Lorrains



Réseau européen Natura 2000

Zone Spéciale de Conservation  
ou Site d'Importance Communautaire

Zone de Protection Spéciale

0 25 50 km

Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)  
Source : MNHN-INPN-2014  
12/07/2017 par DREAL GRAND EST  
Échelle numérique (Format A3) : 1/1 140 000

# Natura 2000

## Points de vue de la MRAE

L'extension de l'urbanisation sur des sites Natura 2000 constitue un enjeu majeur dans l'élaboration d'un document d'urbanisme.

Pour rappel, un plan local d'urbanisme (PLU et PLU intercommunal) ou une carte communale sont soumis à évaluation environnementale systématiquement lorsque le territoire du projet comprend en tout ou partie un site Natura 2000



# Natura 2000

Les directives européennes exigent non seulement une évaluation des incidences sur le site eu égard à ses objectifs de conservation et à son règlement, mais en cas d'incidences significatives, le maître d'ouvrage doit :

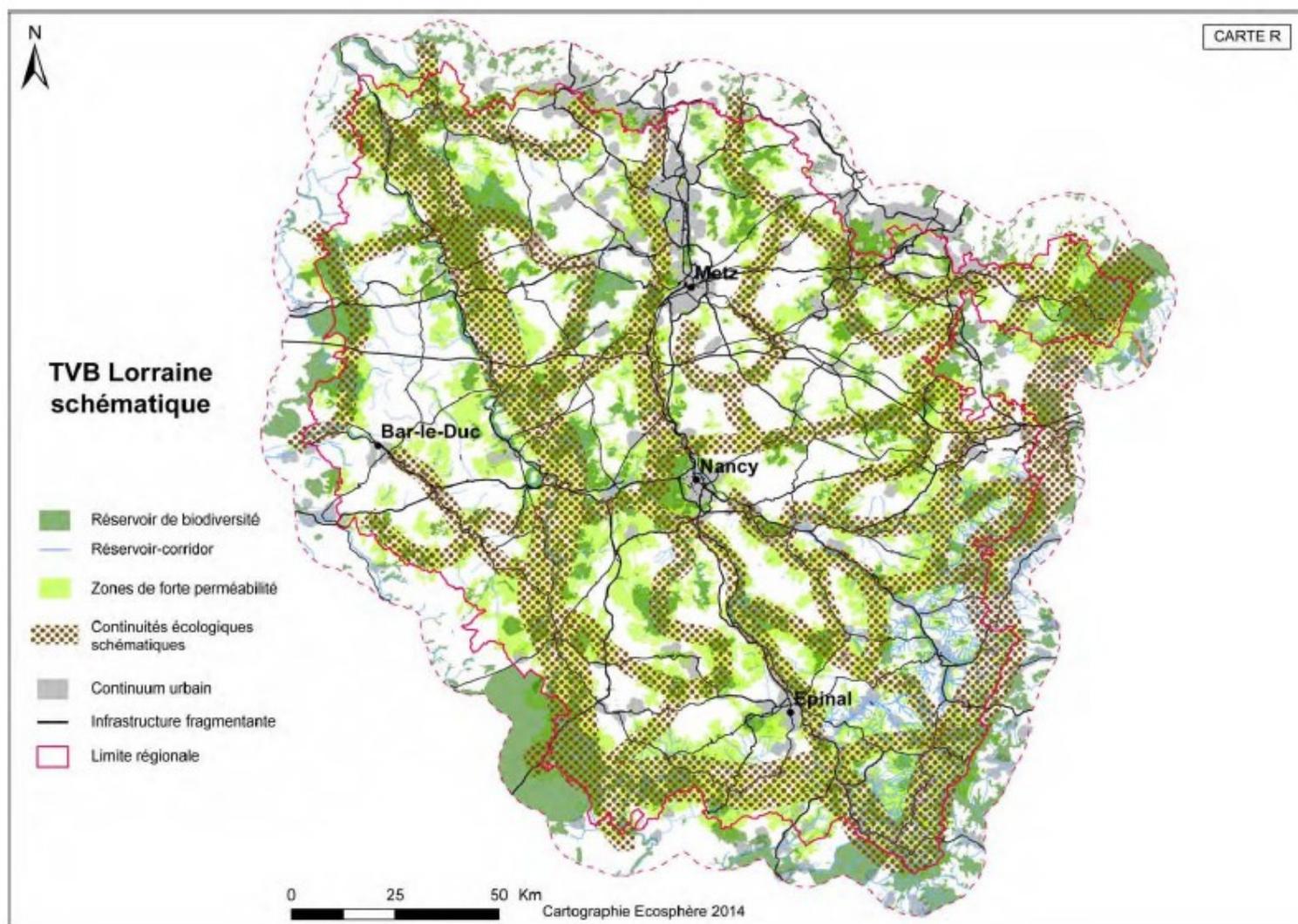
justifier l'absence de **solutions alternatives** ;

indiquer les **mesures compensatoires** nécessaires pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000 et en informer la Commission européenne

démontrer la motivation de la réalisation du projet pour des raisons impératives d'**intérêt public majeur** (santé humaine, sécurité publique ou un bénéfice important pour l'environnement).



# Trame Verte et Bleue



# Trame Verte et Bleue

## SRADDET

Restaurer 3 % des continuités écologiques par an

100 % des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques

**Règle n°7** ■ Décliner localement la Trame verte et bleue

Cette règle demande de décliner localement, voire de compléter, la Trame verte et bleue régionale et d'identifier les obstacles et milieux dégradés.

**Règle n°8** ■ Préserver et restaurer la Trame verte et bleue

Suite à l'identification des continuités écologiques locales fixer des conditions qui permettent de préserver et de restaurer cette Trame verte et bleue locale, notamment dans les projets urbains ou d'infrastructures de transport. Une attention particulière doit être portée sur les continuités écologiques d'intérêt régional.

# TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST

## EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### APPEL A PROJETS 2019



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GRAND EST



# L'APPEL A PROJET Trame verte et bleue

**Un budget mutualisé**  
~ 4,5 M€/an  
AE : 3 M €  
Région : 1 M €  
DREAL : 0,5 M €

**Un formulaire unique** pour l'envoi des candidatures

**Une adresse mail** [tvb@grandest.fr](mailto:tvb@grandest.fr) et une coordination Région

**Une instruction technique concertée**, mais une instruction administrative propre à chacun

**Un comité technique** pour l'examen des projets et proposition de plan de financement

**Une plateforme** pour le partage des dossiers, l'instruction et l'émission des avis

LA MISE EN COHÉRENCE DE L'ACTION PUBLIQUE POUR UN DISPOSITIF EFFICACE

# Prise en compte des espèces

**Sur les espaces ouverts à l'urbanisation dans des secteurs susceptibles d'accueillir des espèces (faune & flore) protégées et/ou patrimoniales  
Souvent dans les ZNIEFF1, mais pas que....**

**La MRAE recommande un inventaire quatre saisons qui permettra :**

- de s'assurer que l'enjeux biodiversité a bien été pris en compte dans le choix des alternatives ;**
- de fluidifier et sécuriser les opérations d'aménagement ultérieures.**



# La parole est à vous



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)